

Synthèse des instructions et décisions prises

- Application stricte de la circulaire N°007 du 16 Novembre 2005 relative à la gestion des produits pharmaceutiques ;
- Redynamiser les Comités des Médicaments des établissements ;
- Réactiver le Comité des médicaments des wilayas en renforçant son rôle en matière de régulation ;
- Renforcer le rôle du pharmacien hospitalier en matière de contrôle des pharmacies des unités et des services médicaux ;
- Revoir les modalités actuelles de dispensation ambulatoire des médicaments aux malades ;
- Informatiser la gestion des pharmacies hospitalières ;
- Elaborer des programmes de formation adaptés et continues au profit des personnels de la pharmacie ;

- Sécuriser toutes les installations techniques des pharmacies hospitalières en assurant une maintenance continue ;
- Normalisation des locaux appartenant aux pharmacies hospitalières en les rendant plus adéquates et plus accessibles ;
- Associer le pharmacien hospitalier dans les décisions thérapeutiques ;
- Initier des formations au profit des pharmaciens hospitaliers dans les domaines de l'économie de santé et de la gestion des stocks ;
- Opter pour le mode des marchés à commande en vue d'éviter les péremptions et les sur stocks inutiles notamment lorsqu'il s'agit des dispositifs médicaux à cout élevé ;
- Valoriser la place de la pharmacie hospitalière dans l'organigramme des établissements de santé ;
- Elaborer des textes réglementaires définissant les modalités pratiques à suivre pour l'incinération des produits pharmaceutiques ;
- Associer le pharmacien hospitalier aux réunions de concertation pluridisciplinaire ;

- Mettre en place un guide de bonnes pratiques pour les unités de reconstitution des cytotoxiques opposables à tout les professionnels de la santé ;
- Installer une commission chargée de coordonner la mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre consacré à la pharmacie hospitalière tenue à l'IPA en date du 12 Décembre 2015 ;
- La tenue d'une rencontre en mois de décembre 2016 consacrée à l'évaluation des mesures prises pour le développement de la pharmacie hospitalière.

Etat détaillé des recommandations des trois ateliers

- **Atelier N° 1** : Pharmacie oncologie;
- **Atelier N° 2** : Management pharmaceutique appliqué à la pharmacie hospitalière ;
- **Atelier N° 3** : Informatisation.

Recommandations de l'atelier N°01

- Encourager et exiger la participation du pharmacien aux réunions de concertation pluridisciplinaire par spécialité ;
- Rédiger un recueil des bonnes pratiques de reconstitution des cytotoxiques opposable et réglementaire ;
- Formation de tous les personnels chargés de la reconstitution des cytotoxiques (pharmaciens et préparateurs en pharmacie ;
- Créer un centre de référence pour la reconstitution centralisée des cytotoxiques qui servira de pôle de recherche et pour les études de stabilité (édition des fiches de fabrication) ;
- Mettre en place des URCC dans tous les centres anti – cancéreux avec un seuil qui restera à définir avec au minimum un centre par wilaya ;
- Etablir une liste de protocoles de chimiothérapie validée en consensus national.

Recommandations atelier N°02

- La formation :
 - Application des textes de loi :
 - Diplôme de pharmacien hospitalier ;
 - Centre de formation dans les établissements hospitaliers ;
 - Développement de la pharmacie clinique ;
 - Formation des préparateurs en pharmacie hospitalière ;
 - Instaurer un guide de bonnes pratiques de pharmacie hospitalière
- Le Comité du médicament :
 - Doit devenir un comité du médicament et des dispositifs médicaux et autres produits pharmaceutiques :
 - Revalorisation, autonomie, souveraineté
 - Livret thérapeutique (nomenclature locale)
- Projet de service pharmacie qui s'insère dans le projet d'établissement :
 - Informatisation de la gestion et de la prescription.
- Manager des activités nouvelles :
 - Reconstitution, stérilisation et éducation thérapeutique.

Recommandations atelier N°03

- Arrêter un schéma Directeur de l'informatisation de la gestion (circuit des produits pharmaceutiques) ;
- Gestion et sécurisation de gestion des médicaments ;
- Harmoniser (uniformiser) la gestion pharmaceutique hospitalière de toutes les structures de santé ;
- Analyse de l'existant en matière de solution informatiques et identifier les besoins ;
- Etudier la possibilité de développement de solutions de bon de commandes électroniques Hôpital / PCH avec copie MSPRH ;
- Schématiser le concept de système d'information de la pharmacie central ;

- Faire évoluer et/ou adapter la solution EPIPHARM en intégrant la gestion du produit pharmaceutique (version2016) (entrées multiples, gestion interne : stockage, ventilation ; gestion vers les services.....) ;
- Création d'un Comité de suivi et d'échange d'expérience sur le terrain ;
- Formation des pharmaciens en outils informatique y compris les médecins référents prescripteurs par services ;
- Redynamiser ou réactiver le secrétariat médical informatisé ;
- Mise à niveau de l'environnement technologique des pharmacies dans l'environnement hospitalier ;
- Corrélation de l'EPIPHRAM : version 2.16 et le logiciel patient des bureaux des entrées ;
- **Mise en place d'un groupe de travail pour l'harmonisation de la gestion de la pharmacie hospitalière. Ce Comité sera composé de 02 Pharmaciens CHU , 02 EHS , 02 EPH , 02 EPSP , 01 PCH, 01 LNCPP, 01 IPA, 02 MSPRH,.....**